



Contrat de professionnalisation aidez moi svp

Par **lb16**, le **20/09/2012** à **17:41**

Bonjour,

Mon ami, a été employée pendant 3 ans dans une même entreprise, d'abord pendant 2 ans en contrat d'apprentissage dans un premier service puis cette année il était embauché jusqu'au 31/08/12 en contrat de professionnalisation pour faire une licence dans un autre service. Il a alors voulu continuer par un master avec la même école, il a une proposition pour aller le faire dans un autre service, et dans une autre région, intéressé il a accepté et a entamé les démarches dès le mois d'avril (ou sa place dans les quotas d'alternance était réservée) le dossier ayant un peu traîné pour des questions de papier à faire signer au national et l'école, les "grandes vacances" sont alors arrivées, sa future collègue et tutrice avec qui il était en relation lui a dit que tout avait été envoyé à la RH nationale depuis début juillet.. qu'il ne tarderait plus à signer son contrat, elle lui a aussi assuré qu'il serait pris car elle a fait signer un papier à sa RH pour l'accord de l'embauche, (RH qui a ensuite quitté l'établissement). Mon ami a donc commencé à chercher un appartement car c'était le moment si il attendait il risquerait de ne plus en trouver, il l'a trouvé en août. Cependant, aucune nouvelles au premier septembre, il appelle à plusieurs reprises, mais on ne lui transmet que peu d'information (la RH n'est pas joignable, le dossier bloque mais on ne sait pas pourquoi..) nous voilà aujourd'hui le 20 septembre, il a enfin réussi à joindre la RH qui était normalement sur son dossier, mais elle lui a dit qu'elle n'était au courant de rien, elle a quand même appelé son école dans la journée, et voilà qu'elle lui annonce que de toute façon elle ne connaît pas toutes les modalités, mais il semblerait que pour un problème de financement, il ne pourrait pas être pris, ou alors il doit chercher une autre école.. en même temps pas une semaine. Cependant il risque donc de se retrouver avec rien, sans salaire et un appartement qu'il ne peut assumer à 400 euros dans une région où il ne réside pas normalement.

Je voudrais savoir que peut-on faire du point de vue de l'entreprise car elle est en tord, si les choses n'avaient pas traîné il n'aurait sûrement pas pris d'appartement puis aurait peut-être pu trouver une autre entreprise ou école de la même qualité que celle qu'il a actuellement.

Que faire pour réduire le baie de l'appartement.

Si quelqu'un a des pistes je suis toute ouïe, car je n'ai aucune connaissance juridique et je ne sais par ou commencé.

Merci d'avance

Par **pat76**, le **21/09/2012** à **17:24**

Bonjour

Votre ami est en possession de l'accord pour embauche signé par l'ancien RH?

Par **lb16**, le **23/09/2012** à **23:28**

non il essaie de la repuperer mais c'est pas simple... cependant cette semaine il s'est renseigne aupres d'une juriste et elle lui a dot que selon la lois toute preuve montrant une demarche dans le but d'un contrat (ex: l'ecole qui envoie le contrat et les papier a remplir par l'entreprise ..) peut etre considere comme une promesse d'embauche. Or il a recuperer des mails que sa collegue lui avait envoyer sur lesquels elle disait a mon ami qu'elle avait l'accord de la Rh. Apres je ne sais pas si c'est suffisant ?!

Par **lb16**, le **23/09/2012** à **23:32**

non il essaie de la repuperer mais c'est pas simple... cependant cette semaine il s'est renseigne aupres d'une juriste et elle lui a dot que selon la lois toute preuve montrant une demarche dans le but d'un contrat (ex: l'ecole qui envoie le contrat et les papier a remplir par l'entreprise ..) peut etre considere comme une promesse d'embauche. Or il a recuperer des mails que sa collegue lui avait envoyer sur lesquels elle disait a mon ami qu'elle avait l'accord de la Rh. Apres je ne sais pas si c'est suffisant ?!